Mairie d'ESPERAZA

Tél : 04.68.74.10.01
accueil@mairie-esperaza.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 26 mai 2021 - 18h00
Mairie -1 Rue Condorcet
Espéraza

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 13	Nombre des Membres Votants :14	Date de la convocation : 21/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOULA Christian

PRESENT(E)S : M. SOULA C. - M. FROMILHAGUE O- M. MORANDI J.- Mme PONS M-A. - M. BOUCABEILLE F. Mme DAROT R-M.- Mme ANDREWS E. - Mme LEMEUX P.- Mme GRAND C- Mr RUMEAU H.- M.SAN MARTIN G.- M. CAZAUD P-M. FIEDOS J.

PROCURATIONS : - Mme LE MORVAN à M. SOULA C.

ABSENTS/EXCUSE (E)S : Mme DUFIS Y. Mr COUE E - Mme ALBERO C.- M. FERRER J.- M. LUCATO M-

M FROMILHAGUE O. volontaire est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée. Le conseil débute à 18h00 et s'achève à 20h30

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2021 est adopté.

Délibérations

1- Plan de financement travaux Médiathèque

Dans le cadre du plan France relance et des crédits exceptionnels DSIL (dotation de **soutien à l'investissement local)**, Un dossier relatif à la rénovation énergétique de la médiathèque a été déposé en décembre 2020, la subvention est accordée pour 11 760 €
Coût des travaux : 14 700 € HT - Subvention demandée : 11 760 € (80%) - Subvention obtenue : 11 760 € HT
Fonds propres : 2940 € HT - Les crédits sont disponibles
Il s'agit d'approuver le plan de financement et d'autoriser le commencement des travaux
UNANIMITE

2- Reprise en régie des marchés de plein vent

La délégation de service Public pour la gestion des marchés de plein vent attribué à la société FRERY prend fin au 31/12/2021- Il est proposé de ne pas remettre en concurrence et de reprendre en régie la gestion des marchés.
UNANIMITE

3- Autorisation démarrage travaux réseaux d'eau – Année 1

Un plan de rénovation des réseaux a été étudié avec la SAUR avec ordre de priorité
Aussi il est proposé d'autoriser le démarrage des travaux et d'accepter les devis de la SAUR :
Avenue Malraux (réparation des canalisations) : 13 656.56 € HT soit 16387.87 € TTC
Pont SNCF -Chemin de la Grave : 77 314.35 € HT soit 92 777.22 € TTC.
Soit un montant total de 90 970.91 € HT - Les crédits sont disponibles
UNANIMITE

4- Autorisation démarrage travaux chemin de la Roquette

Dans le cadre du programme de rénovation des chemins suite aux inondations de 2020, il est proposé cette année de démarrer les travaux chemins de la roquette et de signer le devis de l'entreprise BURGAT qui s'élève à 9132 € HT soit 10 658.40 € TTC. Les crédits sont disponibles
UNANIMITE

5- Signature promesse de bail - photovoltaïque

Un avis à manifestation d'intérêt (avis d'appel public à la concurrence spécifique) a été publié pour la conclusion d'une promesse de contrat de bail réalisation, exploitation et maintenance d'une centrale photovoltaïque au sol, site du SAVONET.
Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le cahier des charges le projet présenté par la société BAYWARE correspond aux attentes.
Par conséquent, il est proposé de retenir la société BAYWARE et d'autoriser le maire à signer pour le protocole d'accord /Promesse de bail en vue du développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Espéraza
MAJORITE (Abstention Mme PONS Marie-Aude)

6- Exonération taxe foncière de la maison de santé

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux qui appartiennent à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé mentionnée à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.
Au vu de ce qui précède il est proposé de demander l'exonération de la part communale sur le foncier de la maison de santé
UNANIMITE

7- Désignation un (e) délégué (e) SIVU Mont Joseph (7a) et CCAS(7b)

7a – Il s'agit de remplacer Mme Martin, suppléante au SIVU, Mr Gael SAN MARTIN est désigné à l'**UNANIMITE**
7b - Il s'agit de remplacer Mme Martin au conseil d'administration du CCAS, Mme DAROT Rose-Marie est élue à l'**UNANIMITE**

8- Désignation d'un conseiller communautaire

Il s'agit de remplacer Jérôme MORANDI, au conseil communautaire de la communauté des communes des Pyrénées Audoises (CCPA) Considérant la seule candidature de Monsieur Olivier FROMILHAGUE. Il est élu à l'**UNANIMITE**

9- Création de 2 CDD, renfort pour la rentrée scolaire

Le protocole sanitaire lié à la covid étant toujours en vigueur, il est proposé de faire appel à 2 CDD de 10 mois pour accroissement d'activité à l'école (ménage, cantine, ateliers et garderie)
Un Contrat du 01/09/2021 au 30/11/2021 = 8 heures /semaine
Un Contrat du 01/09/2021 au 30/06/2022 = 10 heures /semaine
UNANIMITE

10-Décision sur un bien incorporé dans le domaine de la commune (bien sans maitre)

Il s'agit de la maison 625 impasse Parmentier (AC 546) Le dernier propriétaire connu est Mr ARNAUD Julien né en 1868 et décédé en 1914. Suite aux recherches auprès de la DGFIP et des hypothèques,
Cette maison vacante sans maître fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté : dans ce cas, le bien est incorporé d'office dans le domaine de la commune. La commune est donc propriétaire. La commune peut par délibération renoncer à ce droit.
Après en avoir délibéré le conseil municipal, Décide à **l'UNANIMITE** de renoncer à ce bien.

11- Décision modificative 2021-n°1 budget général

Il est nécessaire d'abonder les crédits en investissement pour paiement d'une facture qui n'a pas été prévu au budget
SECTION INVESTISSEMENT
+13000 € à mettre sur le compte 2313 « Construction » CHAPITRE 23 « Immobilisations en cours »
-13000 € à enlever du compte 2111 « Terrains nus », CHAPITRE 21 «
UNANIMITE

Fin de la séance 20h30

Christian SOULA
Maire d'ESPERAZA

MAIRIE D'ESPERAZA
11